

Zeitschrift: L'ami du patois : trimestriel romand
Band: 38 (2011)
Heft: 149

Artikel: Comona Valëjana de Zénèva...
Autor: Zermatten, Charly
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1044830>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de Muraz et Chandolin, qui a traduit en patois anniviar d cette « farce » des plus abouties !

Les chants et ... l'histoire !

Chaque *cohè* s'achève invariablement par l'un ou l'autre chant entonné autrefois dans les veillées de nos mayens. On passe ainsi de « *bong j' Anèviar* » à « *Mama vi-de-vo* » pour faire halte « *A la Fontagn'a* » sans omettre le célèbre « *Renn dè miooss* ». Et comment passer à côté de ce véritable acte de vie et de foi que constituait l'eau accordée et dispensée presque religieusement à nos cultures, faute de quoi il aurait fallu partir ... ailleurs chercher de quoi manger ... Et si la pauvre Madeleine, avec son *torniö* s'est accaparé et son droit et son tour, c'est juré, elle ne recommencera plus jamais !

De temps à autre, un membre de l'Amicale apporte, par écrit, des notices et des témoignages sur le passé du Val d'Anniviers, essentiellement. On s'instruit donc tout en se divertissant !

Alors que dire de plus ? Sinon, que le *cohè* perdure et qu'il nous conforte dans le respect de nos belles traditions ...

COMONA VALĚJANA DE ZĚNĚVA... *Charly Zermatten, Croix-de-Rozon (GE)*

Mon petit rapport paru en pp. 33-34 de *L'Ami du Patois*, no 148, n'a pas plu aux quelques patoisants de la *Comona*, j'aurais dû être plus explicite. En effet, si le patois à Genève n'est plus qu'un souvenir heureux, la *Comona* continue à maintenir une activité par de multiples rencontres : en janvier, fendant traditionnel; en mars, souper de famille; à l'Ascension, pique-nique et match aux cartes; et en septembre, Jeûne Genevois, sortie annuelle, plus une ou deux veillées en automne avant les élections de décembre.

A Genève, en 1925, une quinzaine de Valaisans fondèrent la *Comona ValĚjana de ZĚnĚva*. Les membres devaient s'exprimer en patois. Puis, cette tradition fut adaptée comme le stipule un article signé L.D. paru en 1975 : « Certaines traditions durent être aménagées au fil des ans, les unes avec peine, les autres avec joie. Deux exemples : avec peine, le patois n'est plus exigé pour entrer à la *Comona*; sa régression amena les responsables à accepter d'abord ceux qui le parlaient mal, puis ceux qui ne le parlaient pas, mais le comprenaient et, à partir des années 1960-65, à ne plus en faire une condition absolue. Avec joie : le bastion de «célibataires» qu'était la *Comona* se laissa facilement investir par ces gentes dames lorsque la Valaisanne obtint le droit de vote. »